

DURÉE

20,00000 jours (soit 160 heures)

PRIX

5 450 € par participant

Soit 6 540 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant sur les bâtiments en phase construction ou entretien ou gestion*.

Toute personne de formation juridique ou non souhaitant s'initier au suivi de l'expertise*.

*minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Candidat Expert de justice

- Gestionnaire de sinistres assurances

- Agent d'assurances

- Candidat expert d'assurances

- Responsable contentieux

d'une entreprise de bâtiment

- Avocat non spécialisé en

bâtiment

- Artisan et chef d'entreprise du bâtiment

​Architectes : Éligible à

l'obligation de formation

annuelle des architectes Arrêté

du 12 février 2016

PRÉREQUIS

- Un dossier d'inscription

(CV, bulletin d'inscription) doit être complété et signé.

- Un entretien individuel

téléphonique.

- Pré inscription en ligne

- Minimum 5 ans d'expérience

dans une ou plusieurs

spécialités

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels

et devenez acteur de votre

formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,

juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la

formation. Des évaluations et

ateliers pédagogiques sont mis

en place à chaque thème

abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les différents modes d'expertise
- Comprendre l'objectif de la mission confiée
- Concevoir une méthode d'expertise appropriée en fonction des objectifs
- Organiser et conduire une réunion d'expertise
- Rechercher les origines des pathologies TCE récurrentes
- Connaître les ressources documentaires utiles aux investigations
- Identifier les acteurs concernés par l'expertise
- Effectuer un examen critique des données fournies et des actions menées
- Formuler un avis circonstancié sur la nature des pathologies et sur les responsabilités
- Concevoir le produit de l'expertise
- Déterminer les facteurs de risques de l'expertise et les conséquences pour l'expert

**PROGRAMME**

10 jours en présentiel et 10 jours en distanciel

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert - 1 jour en présentiel
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert - 1 jour en présentiel
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert - 1 jour en présentiel
- Réception de travaux - 1 jour en distanciel*
- Assurances en construction et habitat - 2 jours en distanciel*
- Pathologie de la construction - 5 jours en distanciel*



- Les expertises d'assurance en bâtiment - 1 jour en présentiel
- Les modes d'expertise amiable en bâtiment - 1 jour en présentiel
- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure - 1 jour en distanciel
- L'expertise de justice civile en bâtiment - 1 jour en présentiel
- Chronologie et processus des opérations d'expertise - 1 jour en présentiel
- Réunion d'expertise - 1 jour en présentiel
- Chiffrages en expertise - 1 jour en présentiel
- Rédaction d'un rapport d'expertise - 1 jour en présentiel
- Evaluation et mise en situation professionnelles - 1 jour en distanciel

Formacodes : 22254- 22206- 22273 - 41006 - 42101 -22237-22278

*distanciel en autonomie + 2 heures de visioconférence par jour avec un formateur



VALIDATION

Formation également dispensée **en mixte (E-learning et visioconférences avec un formateur) ou à distance (E-learning)**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**

Sous réserve d'assiduité en formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :
supérieur à une attestation de fin de formation

En savoir plus...

